



**Compte-rendu/Procès-verbal
du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch
Jeudi 13 février 2025
À 18h30**

A la salle de réunion du Centre Economique du Garros au 1^{er} étage

Etaient présents : AUTIE Jean-Marc, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, DUPUY Jean-Marc, LAPRÉBENDE Christian, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, BARASZ Olivier, BONNET Éric, BREIL Roger, FANTON Patrick, LARRIEU Muriel, ORTHOLAN Jean-Jacques, BOURDALLÈ Annie, DUCOMBS Patrick, SALLES Céline, CASTEX Marc.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Excusés ou absents : BAYLAC Michel, DELIGNIERES Patrick, PENSIVY Bernard, BALAS Max, RIVIÈRE François.

Est nommé secrétaire de séance : FANTON Patrick

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 9 décembre 2024

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 9 décembre 2024 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. Décision prise par délégation de pouvoir

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte aux membres du comité syndical, des décisions prises par délégation de pouvoir.

Le comité syndical prend acte de la décision ci-après :

DATE	EMETTEUR	OBJET	REF DEVIS	MONTANT HT
6/01/2025	KANOPE	Facilitation graphique en live	N°LEVY Béatrice 2025-1 D41	7 130 €

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le comité syndical est invité à débattre des orientations budgétaires (DOB) du Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Auch pour l'année 2025. Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la vie démocratique du syndicat mixte.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRE et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques. A l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que le fonctionnement de la structure et la gestion de la dette.

Les orientations générales du syndicat mixte pour 2025

1 - Les dépenses

Le budget du syndicat est essentiellement constitué de dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont résiduelles et se limitent à du renouvellement de petit matériel de bureau ou de l'équipement en matériel informatique.

Les dépenses de gestion courante (chap 11 et 65)

Elles sont liées aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et comprennent selon la clôture des résultats de l'année précédente, des crédits d'étude et des opérations d'ordre pour des dépenses non prévues.

Concernant les actions d'animations et études prévues sur l'année 2025, il s'agit :

- De finaliser la démarche initiée en partenariat avec l'ADEME sur Trajectoires pour l'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)
- De la mise en œuvre de l'expérimentation du co-voiturage sur le territoire du Pays d'Auch en partenariat avec les EPCI et la CCI du Gers
- De candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du Vélotourisme sur le Pays d'Auch
- De l'animation de la société civile autour du GAL Leader et plus largement sur les enjeux du projet de territoire

Les dépenses de personnel (chap 12)

Les dépenses de personnel sont valorisées au mieux autour d'une équipe resserrée sur d'une part, les missions de base d'ingénierie financière et d'autre part sur un accompagnement plus spécifique sur les thématiques de la mobilité et la transition écologique ; et une équipe d'instructeurs ADS, complétée par des mises à dispositions conventionnelles de personnel de l'agglomération du Grand Auch ou de la ville d'Auch pour les fonctions supports (ressources humaines, finances notamment) et techniques (informatique).

- **Les engagements pluriannuels envisagés :**

Du fait de ses missions, le syndicat n'a pas d'engagement pluriannuel en matière d'investissement.

- **La gestion de la dette**

Le syndicat n'est engagé dans aucun emprunt.

- **Présentation de la structure, évolution de ses dépenses de personnel**

Conformément à nos orientations, le syndicat du Pays d'Auch fonctionne avec une équipe de :

- 4 agents pour les fonctions administratives du PETR et les missions d'ingénierie apportées aux collectivités pour le financement de leurs projets. L'équipe est composée de :
 - une directrice à temps complet (catégorie A), qui au-delà du pilotage normal de l'équipe et du fonctionnement du syndicat assure le pilotage et le suivi de dossiers complexes et transversaux comme la politique Bourg Centre de la région, les nouvelles politiques contractuelles de l'Etat (CRTE, dispositif Petites Villes de Demain, Village d'Avenir...), de la Région, mais également la programmation européenne (FEDER et LEADER) ;
 - un secrétariat polyvalent (catégorie C) à temps complet avec des missions d'assistante administrative/financière, de suivi de programmation des dossiers régionaux pour le Contrat Territorial Occitanie 2022/2025 mais également un accueil des demandes pour le service ADS ;
 - une animatrice/gestionnaire (catégorie A) à temps complet pour le programme LEADER
 - 1 chargé de mission mobilité/transition énergétique (catégorie A) à temps complet ayant pour mission d'animer et de mettre en place des actions thématiques en partenariat avec les EPCI du Pays d'Auch mais également d'aider les porteurs de projets dans le montage et la réalisation de leurs opérations.
- 3 agents instructeurs (cat B ou C) à temps plein pour le service d'instruction ADS

Soit au total une équipe de **7 ETP**

La durée annuelle légale de travail est de 1607 h. Le personnel bénéficie de diverses mesures sociales qui répondent aux obligations légales ou optées par le syndicat mixte :

- le 20 juillet 2015 (autorisations d'absence pour événements familiaux, indemnisation des frais de déplacement, récupération des heures supplémentaires),
- les 29 septembre 2017 et 29 janvier 2018 pour le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- le 28 mars 2018 pour des prestations sociales apportées par le Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- L'adhésion annuelle au Groupement Social de la ville d'Auch, de Grand Auch Cœur de Gascogne et du CIAS
- le 27 septembre 2021 : mise en application des dispositions de la loi 2019-828 du 06 août 2019 relative aux 1607 heures : temps de travail hebdomadaire fixé à 36H30 dans laquelle est englobée la journée de solidarité et 9 jours de réduction de temps de travail (ARTT) pour un temps complet
- le 27 septembre 2021 : attribution de titres restaurant d'une valeur faciale de 4€ avec une participation employeur de 50% (soit un coût de 2€ pour l'employeur et 2€ pour l'agent). L'attribution s'effectue au prorata des jours travaillés, le nombre de titres est établi à 20 titres par mois pour un temps complet
- le 27 septembre 2021 : attribution d'une participation financière au risque santé par le biais d'une participation employeur auprès d'une mutuelle labellisée de 22,15€/brut/mois/agent
- le 15 décembre 2022 : mise en place du télétravail ponctuel volontaire à raison d'une journée hebdomadaire.
- le 9 décembre 2024 : attribution d'une participation financière au risque prévoyance par le biais d'une participation employeur auprès d'un contrat prévoyance labellisé de 22,15€/brut/mois/agent

2 – les recettes

Les recettes sont constituées de deux ressources :

- **les contributions des EPCI membres du syndicat**
 - pour le fonctionnement du PETR dont la proposition est de maintenir la cotisation pour 2025 à 1,50 €/habitant ;
 - pour le service d'instruction ADS (ne concerne que Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne) dont les dépenses de ce service sont compensées par les EPCI à raison de 50% au prorata de leur population et 50% selon le nombre des actes d'urbanisme enregistrés par les communes adhérentes au service (75 à ce jour suite à la création d'une commune nouvelle).
- **Les subventions de la Région, et de l'Union européenne** pour les dépenses de personnel de l'équipe administrative assurant les missions thématiques d'ingénierie du PETR (hors service d'instruction ADS).
- **Une subvention de l'ADEME** pour le poste de chargé de mission mobilité et transition énergétique (jusqu'en avril 2025)



DEPENSES			RECETTES		
1 - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION GENERALE					
		BP 2025			BP 2025
Chap 11	Charges courantes	37 691,00 €	Chap 74	LEADER	50 000,00 €
	Provision études	130 000,00 €		région	40 000,00 €
Chap 12	Personnel	240 950,00 €		Cotisation PETR	100 000,00 €
				Etat ADEME	30 000,00 €
Chap 65 et 67	autres charges	32 800,00 €	reprise de l'exédent cumulé 002		221 441,00 €
	charges spécifiques				
TOTAL 1 (Adm° Gale)		441 441,00 €	TOTAL 1 (Adm° Gale)		441 441,00 €
2 - FONCTIONNEMENT Service ADS					
		BP 2025			BP 2025
Chap 11	Charges courantes	15 152,00 €	Chap 70	Contribution EPCI	137 702,00 €
Chap 12	Personnel	132 550,00 €	reprise de l'exédent cumulé 002		10 000,00 €
TOTAL 2 (ADS)		147 702,00 €	TOTAL 1 (ADS)		147 702,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (1 + 2)		589 143,00 €	TOTAL FONCTIONNEMENT (1 + 2)		589 143,00 €

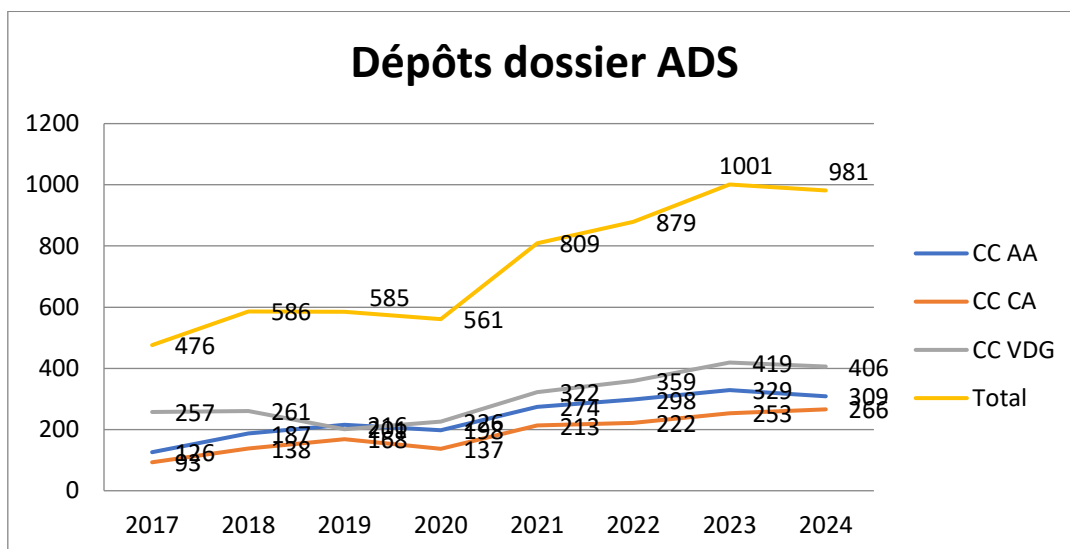
Année	BP22	CA22	BP23	CA23	BP 24	CA 24	BP 25
Recettes	358 920	361 771	276 000	330 137	367 411	391 881	368 782
Dépenses	631 088	332 600	654 839	391 335	618 515	406 919	639 108
Epargne brute (R-D)	-272 168	29 171	-378 839	-61 198	-251 104	-15 038*	- 270 326
Investissements bruts	17 000	7 474	1 500	775	2 000	798	5 000
Epargne nette inv	-289 168	21 697	-380 339	-61 973	-253 104	-15 836	- 275 326
Excédent n-1	284 800	284 800	306 497	314 907	244 399	253 710	251 104
Excédent global de clôture	-4 368	306 497	-73 842	252 934	-8 705	237 874	- 24 222

Le Comité Syndical a pris acte des informations qui lui ont été données sur le fonctionnement du PETR et a débattu des orientations budgétaires pour 2025.

4. Présentation du bilan 2024 du service ADS

Il est présenté le bilan quantitatif du service ADS pour l'année 2024 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA GACG	793	841	746	802	1095			
CC AA	126	187	216	198	274	298	329	309
CC CA	93	138	168	137	213	222	253	266
CC VDG	257	261	201	226	322	359	419	406
Total	476	586	585	561	809	879	1001	981



Malgré la baisse relative du nombre de dossiers déposés sur les CC Astarac Arros et Val de Gers, la dynamique de dépôt reste soutenue.

Ainsi, il est réitéré l'importance de maintenir l'effectif du service à 3 ETP, comme débattu dans le cadre du DOB, et de continuer à rechercher un 3^{ème} instructeur manquant afin de pouvoir intervenir plus en amont des dossiers pour les communes.

Les membres du comité syndical prennent acte du bilan du service ADS.

5. Tableau des effectifs des emplois permanents au 1er janvier 2025

Il est rappelé qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non-complet nécessaire au fonctionnement des services. Les effectifs du PETR du Pays d'Auch au 01/01/2025 sont les suivants :

CADRE EMPLOI	GRADE	CAT	SITUATION AU 01/01/2025	
			TOTAL	POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attachés territoriaux	Attaché territorial	A	3	3
			3	3
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial	B	1	0
			1	0
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	1
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe		1	1
	Adjoint administratif territorial		1	1
			4	3
	TOTAL GENERAL		8	6

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs permanents du PETR du Pays d'Auch à compter du 1^{er} janvier 2025.

6. Recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité

Madame la Présidente rappelle que le contrat du chargé de mission mobilité et transition énergétique se termine le 3 avril 2025. En effet, la durée du contrat conclut avec l'ADEME pour réaliser une animation territoriale sur les thématiques de la mobilité et de la transition énergétique était conclu pour une période maximale de 3 ans. Cependant, afin de finaliser les actions liées à ses missions et notamment les journées rencontres/conférences prévues en avril, elle propose à l'assemblée de prolonger son contrat sous la forme d'un contrat d'accroissement d'activité pour une durée d'un mois, soit du 4 au 30 avril 2025.

Le comité syndical valide, à l'unanimité, le contrat à durée déterminé pour accroissement temporaire d'activité.

7. Recours à un contrat à durée déterminée selon les dispositions de l'article L. 332-8.2° du code général de la fonction publique

Madame la Présidente présente le bilan de l'animation thématique que le PETR porte depuis mars 2022 grâce au contrat d'animation conclut avec l'ADEME. Les retours des missions menées étant positifs, elle propose de maintenir et prolonger l'emploi de chargé de mission transition écologique de Monsieur François BEDOUSSAC par un contrat à durée déterminée, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8.2° du Code général de la fonction publique et poursuivre ces missions thématiques au sein du PETR. Ce contrat pourrait débuter le 1^{er} juin 2025 pour une durée d'un an, renouvelable.

En effet, en 2025, le PETR envisage de déposer une candidature à l'Appel à Projet de l'ADEME concernant le Développement du Vélotourisme, avec pour objectif de réaliser une étude d'opportunité sur des plans de circulation sécurisant la pratique du vélo, tant pour le cyclotourisme que pour les déplacements quotidiens en Pays d'Auch. Dans le cadre de ses missions, Monsieur BEDOUSSAC assurerait la coordination de cette étude.

Par ailleurs, la mission TAACT (trajectoires d'adaptation au changement climatique) ainsi que le projet de mise en place de co-voiturage du quotidien sont en cours de réalisation et nécessitent un suivi.

Le comité syndical valide, à l'unanimité, la continuité des missions de transition écologique et l'emploi du chargé de mission en CDD pour une durée d'un an renouvelable.

8. Informations diverses

- François BEDOUSSAC présente l'Appel à Projet de l'ADEME sur le Développement du Vélotourisme et propose que le PETR du Pays d'Auch dépose une candidature. Il s'agirait de réaliser une étude d'opportunité pour l'expérimentation de plans de circulation visant à sécuriser la pratique du vélo pour le cyclotourisme et les mobilités du quotidien en Pays d'Auch.

- La prochaine date du comité syndical avec notamment à l'ordre du jour le CA 2024 et le BP 2025, est fixée au **lundi 10 mars 2025 à 18h** à la salle du 1^{er} étage du Mouzon.
- Il est proposé de diffuser à l'ensemble des délégués mais aussi des communes, les prochaines journées d'animation thématiques à venir :



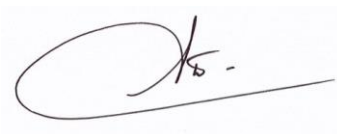
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance



Patrick FANTON

La Présidente




Céline SALLES